



DROIT DE PRÉEMPTION DES SALARIÉS

Une avancée sociale prometteuse

Ce mois-ci, en commission ...

Nous avons voté, le 15 avril, une proposition de loi communiste **renforçant le droit de préemption** institué par la loi du 31 juillet 2014 en faveur des salariés. La perspective est stimulante. Nul doute en effet que pour favoriser le maintien des PME, **la piste du rachat par les salariés mérite d'être explorée.**

Il s'agit d'abord de **consolider la procédure d'information**. Le texte vise ainsi à permettre au comité d'entreprise de se faire assister d'un expert-comptable pour étudier un projet de reprise, et aux salariés d'accéder à la base de données économiques et sociales en cas d'offre de vente.

Mais l'avancée essentielle est ailleurs. Le texte stipule que dans les entreprises de moins de 250 employés, lorsque le propriétaire trouve un repreneur, **il doit le notifier aux salariés**. Au moins deux d'entre eux peuvent alors **se porter acquéreurs** dans les deux mois. Bref, un dispositif novateur, mais fragilisé par certaines malfaçons dont la correction s'impose avant l'examen en séance début mai.



Jean-Jacques URVOAS

• Député du Finistère

• **Président de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République**



Ce mois-ci, dans l'hémicycle ...

PROJET DE LOI SANTÉ

Au cœur du combat contre les inégalités

Le **projet de loi relatif à la santé** a été adopté par l'Assemblée le 14 avril dernier. Il a généré des interrogations, parfois légitimes, mais aussi **des polémiques qui à l'occasion ne m'ont pas paru dénuées d'une certaine mauvaise foi**... Alors qu'un Français sur trois renonce aujourd'hui à se soigner faute de moyens, j'y vois pour ma part une réforme qui, en premier lieu, attaque les inégalités à la racine.

Le tiers-payant pour tous d'ici 2017 s'inscrit dans cette optique. La dispense d'avance de frais est déjà une réalité en pharmacie et pour les bénéficiaires de la CMU. **Sa généralisation à l'ensemble de la population** est une mesure de justice sociale plébiscitée par nos concitoyens.

De même, par l'extension des tarifs sociaux aux bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, les soins dentaires, optiques et les prothèses auditives **deviendront moins chers pour un million de familles supplémentaires**. Qui peut raisonnablement s'en offusquer ?



ACCUEIL DES ENFANTS AUTISTES Quel avenir pour le SACS de Quimper ?

Ce mois-ci,
en Cornouaille ...



L'équipe dirigeante du Service d'Accompagnement Comportemental Spécialisé (SACS) de Quimper, dédié à la prise en charge des enfants autistes, a **souhaité me faire part de ses interrogations quant au devenir de cette structure.**

Celle-ci a démarré ses activités en septembre 2010 pour une période expérimentale de cinq ans, **qui s'achèvera dès lors dans quelques mois, en août 2015.** A ce jour, elle ne dispose d'aucune information quant au sort qui lui sera réservé au-delà de cette échéance, ce qui suscite **une légitime inquiétude parmi les professionnels et les familles concernées.**

J'ai donc saisi la ministre Marisol Touraine, à ce sujet, insistant sur le fait que le SACS de Quimper **remplit de manière optimale les difficiles missions qui lui sont confiées.** Au-delà, j'ai souhaité l'interroger sur ses intentions **concernant les centres expérimentaux ouverts dans le cadre du deuxième Plan Autisme.** Entend-elle les pérenniser ? La question se fait insistante et ne peut être laissée en suspens.

Et demain, vous en entendrez parler...

L'Assemblée examinera le 12 mai **une proposition de loi relative à la protection de l'enfance.** Pour résumer, l'objectif est triple. Il s'agit d'améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance, de sécuriser le parcours de l'enfant pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et d'adapter le statut de l'enfant lorsqu'il fait l'objet de placements longs.

Le texte a été adopté en première lecture par le Sénat le 11 mars, et il l'a été à l'unanimité, ce dont il faut se réjouir. Cependant, j'observe que, lors de la discussion, **il a subi un « élagage » très conséquent par rapport à la proposition de loi initiale,** puisque onze de ses articles ont été supprimés. Le fait est que nombre de dispositions, très attendues des professionnels de terrain, visant à trouver des solutions à des situations individuelles bien souvent dramatiques, **n'ont pas reçu l'assentiment du Sénat.**

L'Assemblée devra s'efforcer de remédier à ces carences. L'un des retranchements sénatoriaux qui a le plus fait débat est celui de l'article 22 du texte, **qui insérerait l'inceste dans le code pénal.** Un amendement sera sans doute déposé, **pour rétablir cette mesure.** Alors qu'un enfant sur cinq serait victime de violences sexuelles, le plus souvent au sein de sa famille, **nous ne pouvons tirer un voile pudique sur cet intolérable fléau.**



Contacts et Secrétariat

8/10, Place de la Tourbie - 29000 Quimper
Tél. : 02 98 95 69 80 - Fax. : 02 98 95 01 30
Mail : contact@urvoas.org
Blog personnel : www.urvoas.org
Twitter : @JJUrvoas

Mes collaborateurs

À Quimper,

le secrétariat est assuré par **Morgane Conan,**

Renée Fily s'occupe des interventions individuelles : renee.fily@urvoas.org ,

Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) : alain.tanguy@urvoas.org

À Paris,

Anne Wurtz prépare et suit les débats de la commission des Lois : awurtz@assemblee-nationale.fr

Floran Vadillo les projets relatifs à la sécurité et à la justice : floran.vadillo@gmail.com